

31 janvier 2025

GROUPE CONJOINT D'EXPERTS POUR L'ÉLABORATION DE LIGNES DIRECTRICES POLITIQUES SUR LA LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ ORGANISÉE LIÉE AU TRAFIC DE DROGUE, SUR LA BASE DE LA JURISPRUDENCE DE LA COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME (OC-DT)

I. Mandat du groupe conjoint d'experts

Rôle

Conformément à la décision du Comité des Ministres [CM/Del/Dec\(2024\)133/2b](#) du 17 mai 2024, le Groupe OC-DT a été créé. Il est chargé d'élaborer des lignes directrices politiques complètes et efficaces pour lutter contre le trafic de drogue en tant que forme de criminalité organisée, tout en garantissant le respect des droits humains et plus particulièrement de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Son champ d'application comprend :

- L'analyse de la jurisprudence pertinente de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) relative au trafic de drogue et au crime organisé ;
- L'identification des schémas communs, des principes juridiques et des considérations relatives aux droits humains vis-à-vis du crime organisé et de ses formes, dont le trafic de drogue ;
- La prise en compte de l'impact du trafic de drogue sur les individus, les communautés et la société ;
- La proposition de lignes directrices pour une réponse efficace au trafic de drogue en tant que forme de crime organisé.

Le groupe OC-DT se concentre sur :

- L'examen des instruments juridiques internationaux, régionaux et nationaux types existants en matière de trafic de drogue et de criminalité organisée.
- La garantie de l'alignement des lignes directrices politiques sur la jurisprudence de la CEDH, en mettant l'accent sur la protection des droits fondamentaux.
- L'identification de stratégies globales à utiliser pour une prévention efficace du trafic de drogue, le renforcement de l'application de la loi et le démantèlement des réseaux criminels.
- Envisager l'inclusion et l'utilisation d'approches interdisciplinaires, y compris la santé publique, les services sociaux et l'éducation, en plus de celles du domaine des comités intergouvernementaux qui sont représentés au sein de l'OC-DT.
- Promouvoir les modalités de coopération internationale, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'outils visant à une collaboration efficace avec d'autres États et organisations pour lutter contre le trafic de drogue transfrontalier en tant que menace continentale.

Composition

Le Groupe OC-DT est composé de 9 membres : trois experts désignés par les correspondants permanents du Groupe Pompidou, trois experts issus des comités intergouvernementaux du Conseil de l'Europe : le [Comité européen pour les problèmes criminels](#) (CDPC), le [Comité directeur pour les droits humains](#) (CDDH) et le [Comité de la Convention sur la contrefaçon de produits médicaux et les infractions similaires menaçant la santé publique](#) (Convention MEDICRIME), ainsi que deux experts indépendants issus du monde universitaire.

Méthodes de travail

Le Groupe tiendra cinq réunions (en ligne et en présentiel) tout au long de l'année 2025.

Dans le cadre de ses travaux, le Groupe OC-DT s'appuiera sur une **étude préliminaire** sur les cadres juridiques européens et mondiaux relatifs aux stratégies et aux cadres juridiques visant à lutter contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue, réalisée par deux experts indépendants du monde universitaire.

Le Groupe sera assisté dans ses travaux par quatre membres du Secrétariat du Conseil de l'Europe.

II. Mandat des experts indépendants

Deux consultants experts ayant une formation universitaire, avec une solide base en droit pénal, droit international et droits humains (en particulier, connaissant la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme relative au trafic de drogue et au crime organisé), avaient été sollicités pour fournir une étude **préliminaire sur les cadres juridiques européens et mondiaux relatifs aux stratégies et cadres juridiques visant à lutter contre le crime organisé lié au trafic de drogue**. L'étude constituera un document d'information qui sera utilisé pour informer le groupe d'experts conjoint de rédaction avant et pendant ses travaux/sessions de rédaction.

Le document servira de dossier d'information fournissant la portée attendue, les éléments structurels, les défis et indiquant les lacunes existantes du cadre politique afin d'élaborer des lignes directrices politiques sur la lutte contre la criminalité organisée liée au trafic de drogue sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Mission

- Identifier et prendre note des cadres juridiques européens et mondiaux existants relatifs aux stratégies et aux cadres juridiques visant la criminalité organisée et le droit international des traités pertinent ;
- Résumer les recherches, les lois et les précédents juridiques existants liés à la criminalité organisée et au trafic de drogue sur la base de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme ;
- Compiler les questions et les défis liés aux exigences et aux restrictions relatives aux mesures transfrontalières, à l'échange d'informations et à la coopération internationale face à la criminalité organisée/au trafic de drogue ;
- Fournir une compilation des questions et des défis liés aux exigences et aux restrictions relatives à la criminalisation, aux techniques d'enquête, à l'application de la loi et à la coopération internationale face à la criminalité organisée et au trafic de drogue ;
- Donner un aperçu de l'application et/ou de la faisabilité d'enquêtes financières simultanées et de cadres juridiques permettant le gel et la saisie de fonds et d'autres avoirs soupçonnés d'être le produit du trafic de drogue ;
- Donner un aperçu de l'application des cadres existants (en Europe) en ce qui concerne la numérisation du crime organisé, la cybercriminalité et le recrutement de mineurs et d'enfants dans le trafic de drogue en tant que moyens de crime organisé ;
- Analyser les rapports et données pertinents concernant les informations récentes sur les tendances et l'expansion du crime organisé en relation avec le trafic de drogue, la corruption et le terrorisme ;
- Analyser la jurisprudence pertinente (principale) de la Cour européenne des droits de l'homme, en illustrant l'impact de ces décisions sur les pratiques et politiques actuelles ;
- Coordonner avec l'autre ou les autres expert(s) le contenu et la structure du futur rapport de référence et participer conjointement à un maximum de quatre réunions bilatérales avec différents secrétariats ou membres des organes intergouvernementaux du Conseil de l'Europe en vue de rechercher les dernières tendances et les derniers défis et d'enrichir les travaux de recherche en fonction du secteur concerné du rapport (c'est-à-dire les droits humains et la criminalité organisée).

* * *